

**ARRETE DE CIRCULATION POUR CAUSE DE TRAVAUX**

**Le Maire de la Commune d'Aubessagne**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-2;

VU le Code de la Route et notamment les dispositions relatives à la circulation routière et applicables à tous les usagers de la route ;

VU la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 et le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 relatif au Code de la Voirie Routière ;

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière du 6 novembre 1992 modifiée ;

Considérant les travaux situés chemin des Dreaux,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation **du 16 au 19 septembre 2025 inclus** dans un but de sécurité publique aux alentours du chantier.

**ARRETE**

**Article 1 :** du 16/09/2025 au 19/09/2025 inclus, des travaux auront lieu avec réglementation de la circulation par route barrée à partir du 180 chemin des Dreaux jusqu'au 606 chemin des Dreaux.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié au demandeur chargé des travaux et affiché par ses soins à chaque extrémité du chantier.

Fait à Aubessagne le 16 septembre 2025

Le Maire, Richard ACHIN

DIFFUSIONS  
Le bénéficiaire pour attribution  
La commune d'Aubessagne  
Gendarmerie

